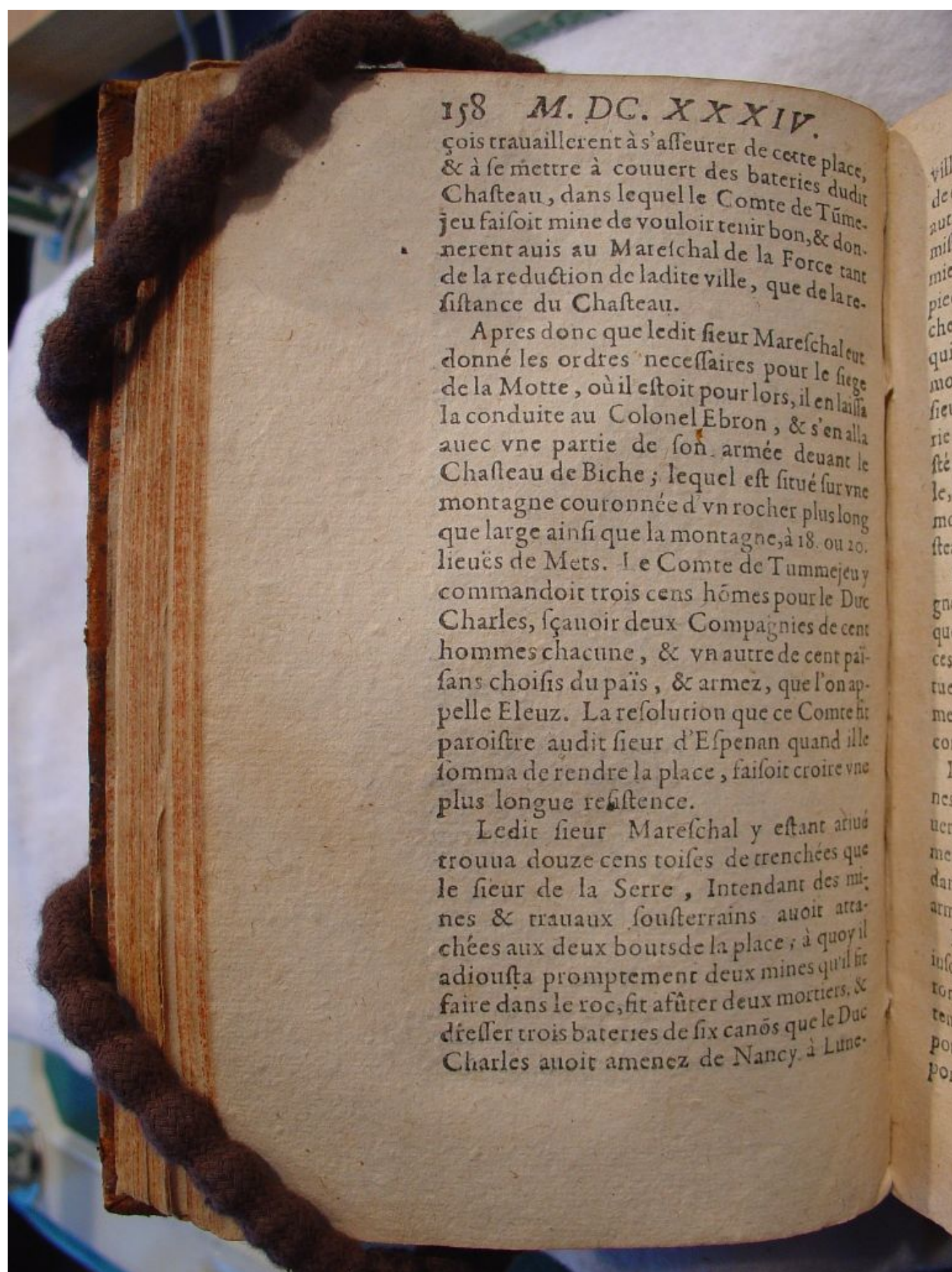


1634_845.jpg



1634_158.jpg



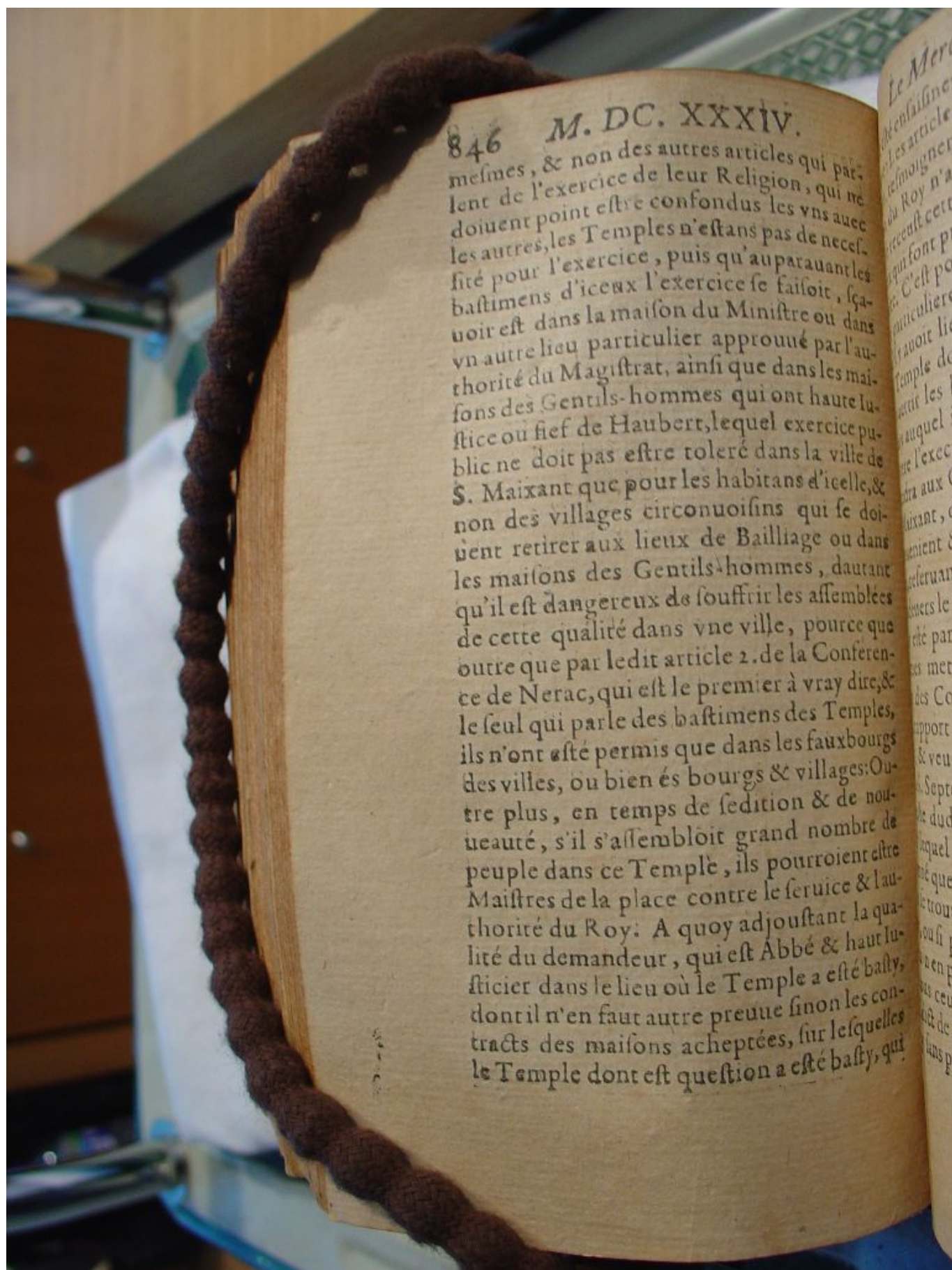
158 M. DC. XXXIV.

cois trauaillerent à s'asseurer de cette place,
& à se mettre à couuert des bateries dudit
Chasteau, dans lequel le Comte de Tûme-
jeu faisoit mine de vouloir tenir bon, & don-
nerent auis au Mareschal de la Force tant
de la reduction de ladite ville, que de la re-
sistance du Chasteau.

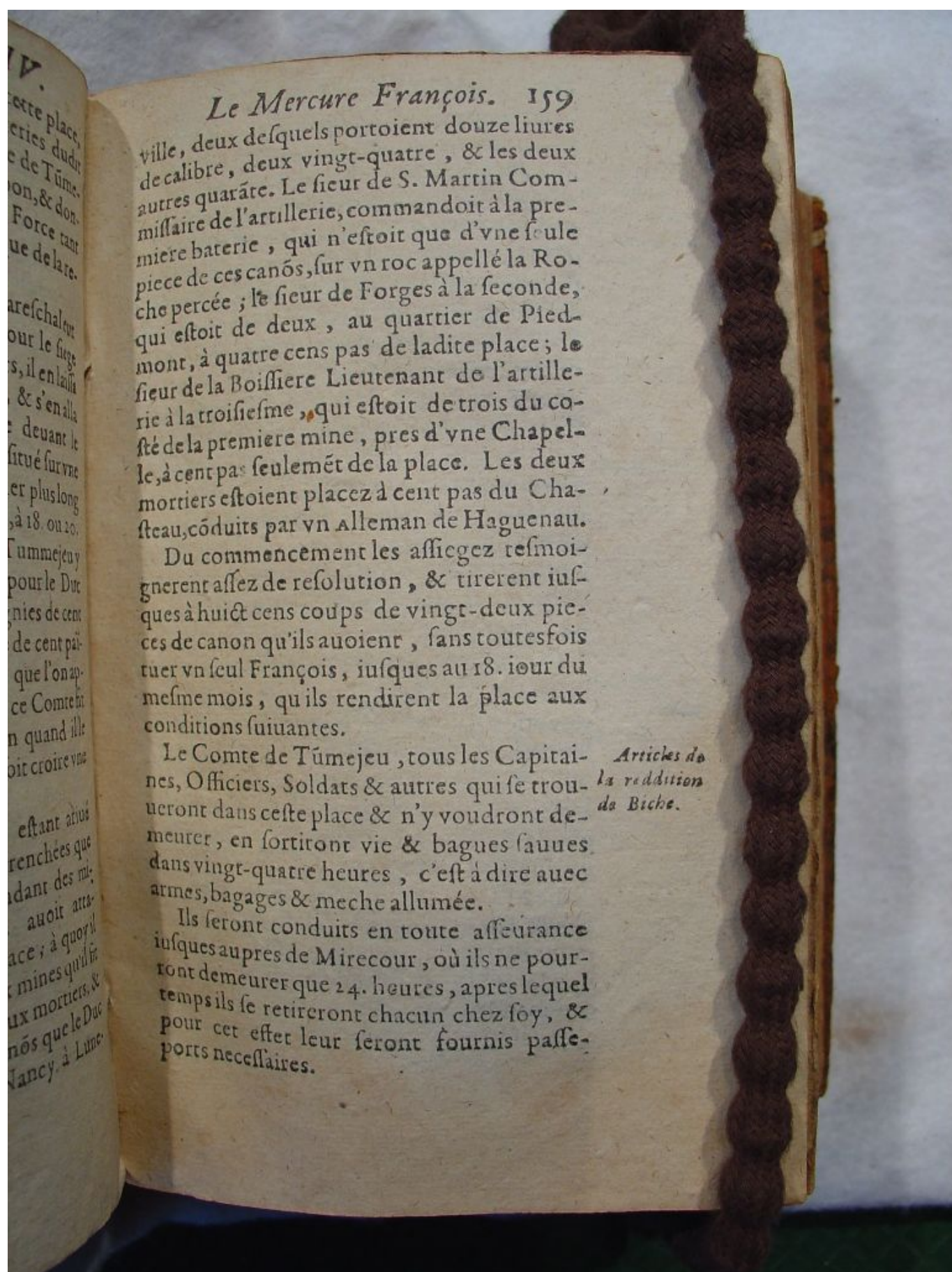
Après donc que ledit sieur Mareschal eut
donné les ordres necessaires pour le siege
de la Motte, où il estoit pour lors, il en laissa
la conduite au Colonel Ebron, & s'en alla
avec vne partie de son armée deuant le
Chasteau de Biche; lequel est situé sur vne
montagne couronnée d'un rocher plus long
que large ainsi que la montagne, à 18. ou 20.
lieuës de Mets. Le Comte de Tummejeu y
commandoit trois cens hōmes pour le Duc
Charles, sçauoir deux Compagnies de cent
hommes chacune, & vn autre de cent paï-
sans choisis du païs, & armez, que l'on ap-
pelle Eleuz. La resolution que ce Comte fit
paroistre audit sieur d'Espenan quand il le
somma de rendre la place, faisoit croire vne
plus longue resistance.

Ledit sieur Mareschal y estant arriué
trouua douze cens toises de trenchées que
le sieur de la Serre, Intendant des mi-
nes & trauaux sousterrains auoit attra-
chées aux deux bouts de la place; à quoy il
adiousta promptement deux mines qu'il fit
faire dans le roc, fit afûter deux mortiers, &
dresser trois bateries de six canōs que le Duc
Charles auoit amenez de Nancy à Lune-

1634_846.jpg



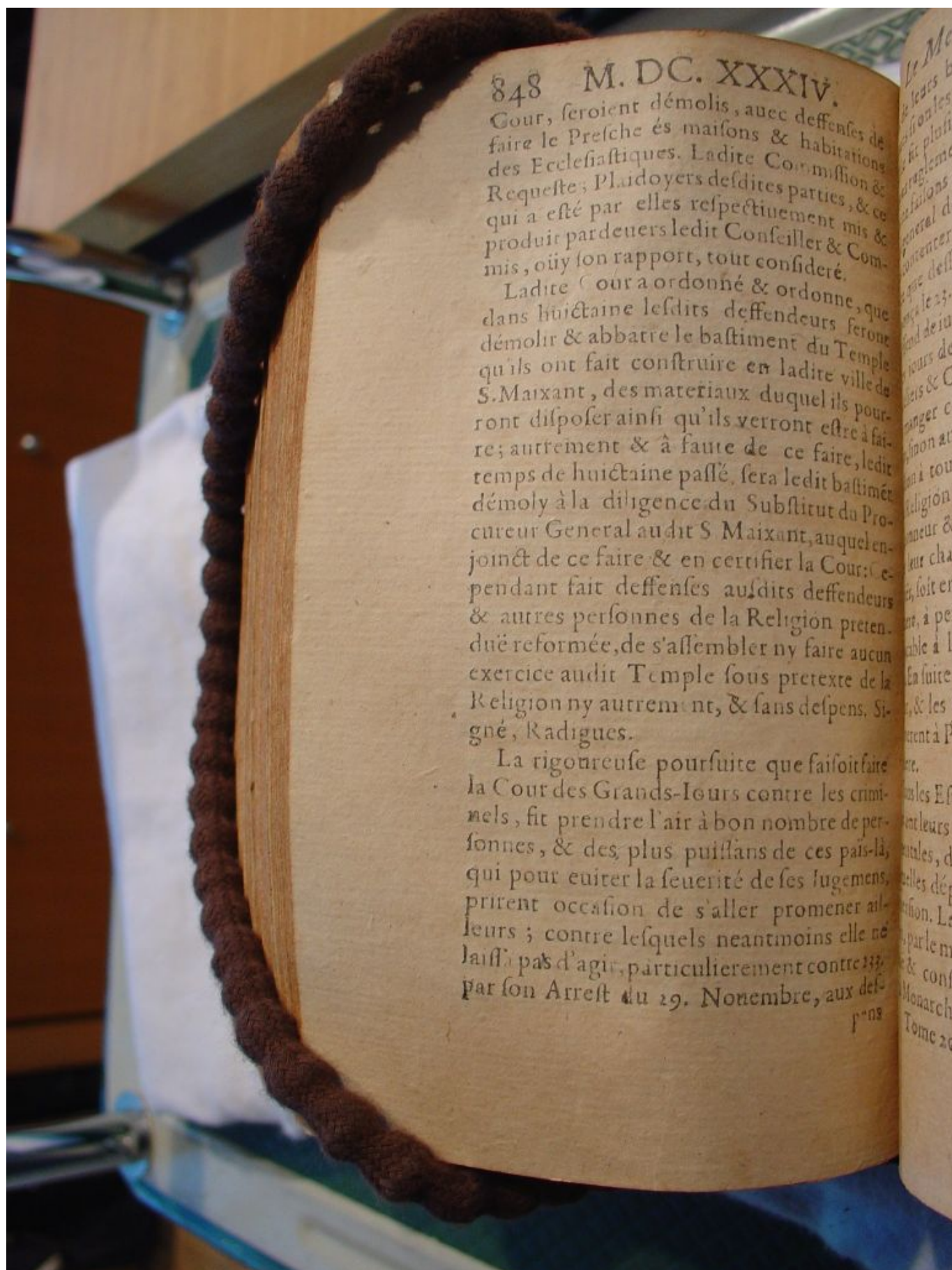
1634_159.jpg



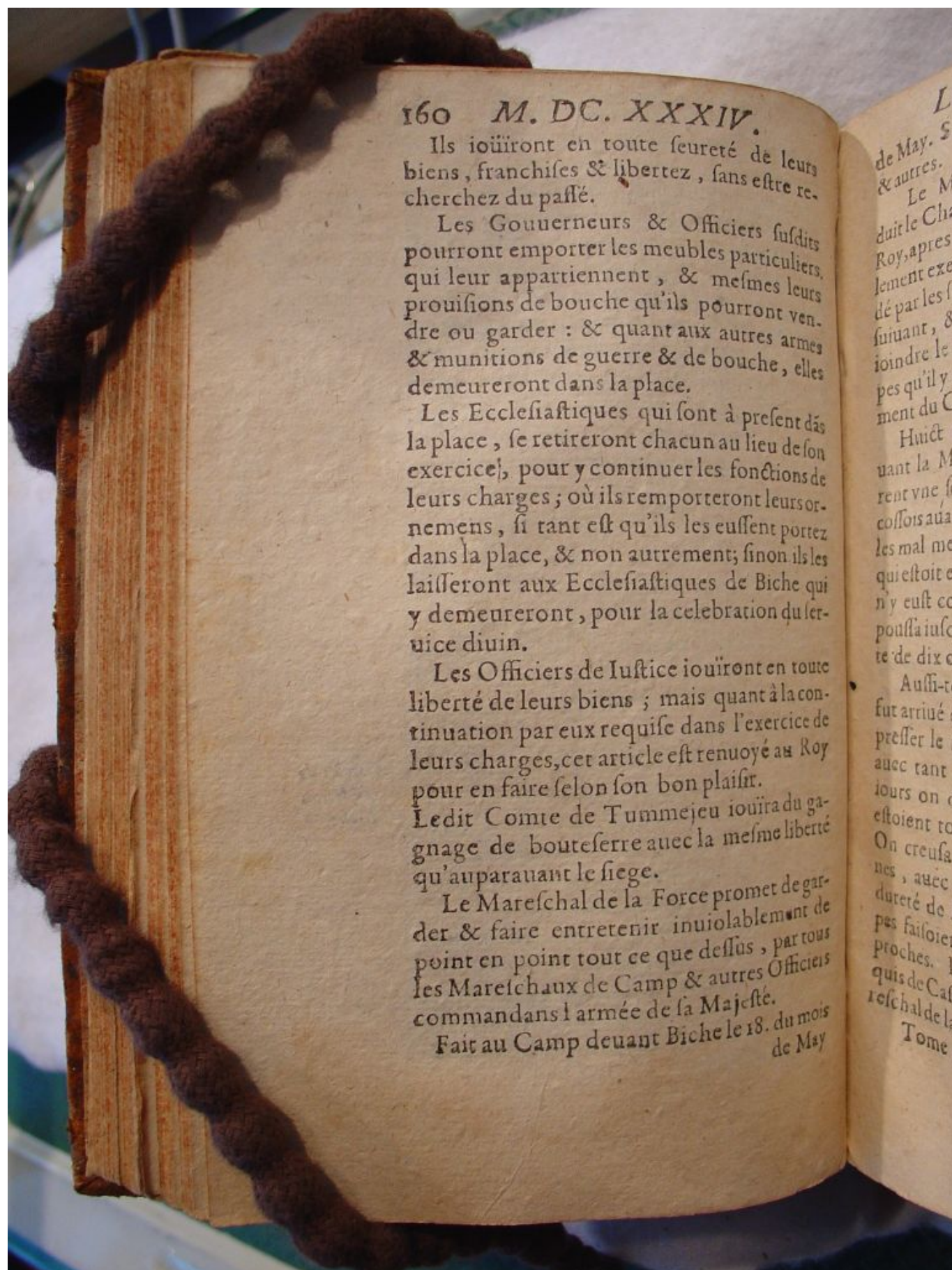
1634_847.jpg



1634_848.jpg



1634_160.jpg



160 M. DC. XXXIV.

Ils iouïront en toute seureté de leurs biens, franchises & libertez, sans estre recherchez du passé.

Les Gouverneurs & Officiers susdits pourront emporter les meubles particuliers qui leur appartiennent, & mesmes leurs provisions de bouche qu'ils pourront vendre ou garder : & quant aux autres armes & munitions de guerre & de bouche, elles demeureront dans la place.

Les Ecclesiastiques qui sont à present dās la place, se retireront chacun au lieu de son exercice, pour y continuer les fonctions de leurs charges ; où ils remporteront leurs ornemens, si tant est qu'ils les eussent portez dans la place, & non autrement ; sinon ils les laisseront aux Ecclesiastiques de Biche qui y demeureront, pour la celebration du service diuin.

Les Officiers de Iustice iouïront en toute liberté de leurs biens ; mais quant à la continuation par eux requise dans l'exercice de leurs charges, cet article est renuoyé au Roy pour en faire selon son bon plaisir.

Ledit Comte de Tummejeu iouïra du gagnage de bouteferre avec la mesme liberté qu'auparavant le siege.

Le Marechal de la Force promet de garder & faire entretenir inuiolablement de point en point tout ce que dessus, par tous les Marechaux de Camp & autres Officiers commandans l'armée de sa Majesté.

Fait au Camp deuant Biche le 18. du mois de May

Le
de May. Si
& autres.

Le M
duit le Cha
Roy, apres
lement ex
de par les
suivant, &
joindre le
pes qu'il y a
ment du C

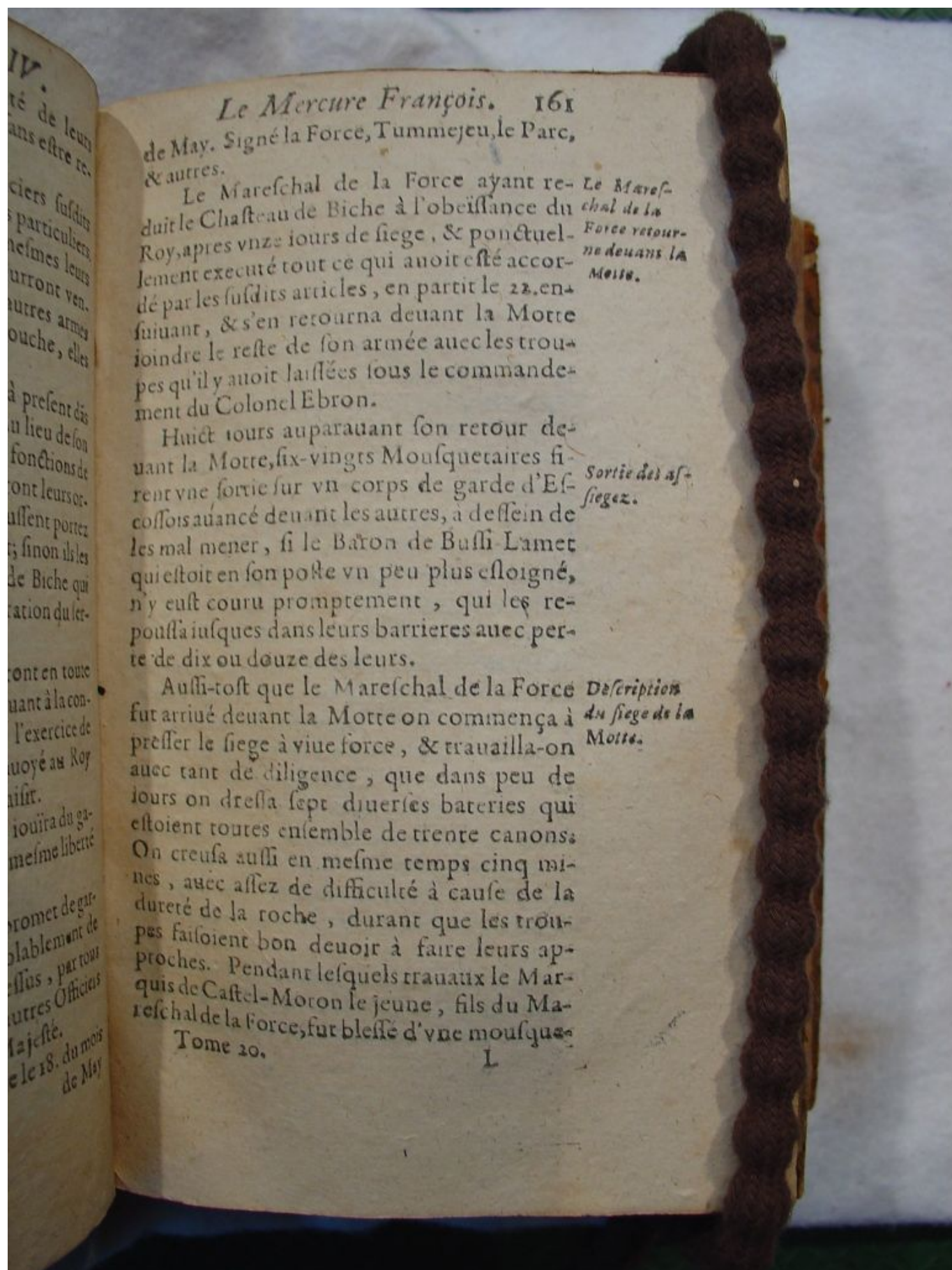
Huict
uant la M
rent vne fo
collois auat
les mal me
qui estoit e
n y eust co
poussa iusq
te de dix o

Aussi-
fut arriué
presser le
avec tant
iours on d
estoient to
On creusa
nes, avec
dureté de
pas faisoien
proches. P
quis de Cast
reschal de la
Tome

1634_849.jpg



1634_161.jpg



1634_162.jpg



162 M. DC. XXXIV.

rade à la cuisse; le Baron de Grais Capitaine
au Regiment du Colonel Ebron, & le sieur
de Nauailles Maistre de Camp d'un Regi-
ment d'Infanterie, tuez; Le sieur de Belle-
fons Lieutenant Colonel du Regiment de
Normandie y fut aussi blessé, tous en di-
vers temps.

La ligne de circonuallation estoit genera-
le par tout, distante de quatre cens pas de
la ville, & contenant près de quatre mil
pas. Il y auoit quatre attaques; l'une
vers la porte de la ville, qui seule estoit
ouuerte, tenant fermée celle qui est à l'o-
posite; La seconde du costé du Ponant
près de la mesme porte, toutes deux com-
mandées par le Vicomte d'Arpajon: Pour
lesquelles deux attaques il y auoit trois bat-
teries, la premiere de sept pieces de ca-
non; la seconde de cinq, & la troisieme
de quatre. La troisieme attaque estoit du
costé du midy vers le bout de la ville, com-
mandée par le Marquis de la Force: elle
auoit deux batteries; l'une de quatre pie-
ces de canon, l'autre de trois. La qua-
triesme attaque estoit du costé du Nord,
entre le iardin de son Altesse & la ville,
commandée par le Colonel Ebron: cel-
le-cy auoit encor deux batteries; l'une de
quatre, & l'autre de trois pieces de ca-
non.

Il y auoit cinq mines. La premiere
estoit au poste du Vicomte d'Arpajon, la-
quelle on fut contraint de conduire tren-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan